



Pour plus d'EPS et de sport
J'adhère au   

Rencontre SNEP-FSU 91 avec le CD 91 du 12/11/2019

Présents pour le CD91 :

M. BERENGER, président délégué à l'éducation, aux collèges et à l'accès aux savoirs.

Mme CORBE, directrice de l'éducation et des collèges.

M. MAINDON, chef de service des moyens de fonctionnement des collèges.

Présents pour le SNEP-FSU91 : Eric Olivero, Axel Bony, co-secrétaires du SNEP-FSU 91.

Présent pour le collège Camus de Ris Orangis : Jean-Christophe Perissinotto.

En introduction, M. BERENGER informe que la dotation de 12 euros par élève attribuée à l'EPS apparait bien dans les documents préparatoires au budget adressés aux chefs d'établissement même si cette dotation est désormais globalisée avec la dotation enseignement général de 35.10 euros.

1. Le SNEP-FSU 91 remercie les représentants du CD91 pour cette audience et réprecise les points à aborder.
2. Installations sportives et difficultés d'enseignement de l'EPS et du sport scolaire en Essonne
 - Le SNEP-FSU 91 présente un document du ministère de l'éducation nationale de 2012 à destination des collectivités territoriales en faveur de l'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires. Les enjeux exposés dans la préface signée par JM BLANQUER sont cités, et le document est remis à M. BERENGER et Mme CORBE. Les ouvrages du SNEP-FSU sur les équipements, cités comme points d'appuis dans le document ministériel, sont également remis. Le SNEP-FSU 91 souligne l'augmentation des problématiques liées aux conditions d'enseignement de l'EPS et aux installations sportives et fait part des ses inquiétudes pour l'avenir sur ce point.
 - Jean-Christophe Perissinotto présente le cas du collège Camus de Ris-Orangis qui fait face à une très forte augmentation du nombre d'élèves accueillis avec des installations sportives insuffisantes et en mauvais état. La demande prioritaire est la réfection du plateau d'évolution du collège qui présente des détériorations mettant en cause la sécurité des élèves. Une salle ou un espace couvert est également demandé sur un terrain en friche du collège afin de faciliter l'enseignement de l'EPS par mauvais temps, extrêmement problématique à ce jour. Un dossier présentant la situation et les demandes est remis à M. BERENGER. A la rentrée ce terrain a été utilisé pour y installé deux classes préfabriquées...
 - Au cours de l'audience, le SNEP-FSU 91 présente des situations problématiques dans plusieurs établissements :
 - o Les collèges Curie, Guinette et Guettard à Etampes sont concernés par la vente d'un gymnase par la mairie et des soucis d'accès au stade pour le collège Guinette.
 - o Le collège Delalande à Athis-Mons fait remonter une saturation des installations municipales vétustes et mal entretenues ainsi qu'un accès non sécurisé au plateau du collège.
 - o Le collège Olivier de Serres de Viry-Châtillon souligne un manque de créneaux en piscine et en gymnase, un gymnase, manquant de vestiaires et souvent fermé pour travaux ou absence du gardien.
 - o Les collèges de Gif-sur-Yvette et Orsay pointent la difficulté d'accueillir les nombreux licenciés du sport scolaire en salles le mercredi après-midi.
 - o Les collèges de La Norville sont confrontés à un partage difficile des installations sportives.
 - o Le collège de Montlhéry explique la difficulté d'accéder à des installations suffisantes avec deux classes supplémentaires cette année et d'autres à venir...
 - o Certains collèges d'Evry-Courcouronnes sont confrontés à des temps de trajets trop conséquents pour se rendre sur les gymnases et l'absence de local matériel sur place.

- A Corbeil-Essonnes, le collège Chantemerle dénonce la suppression de nombreux créneaux au plaisir des sports, le collège Senghor rencontre toujours un problème d'insalubrité du local EPS et le collège Louise Michel pointe un manque d'accès aux gymnases avant même la construction du nouveau collège prévu à proximité.
- Enfin les situations évoquées lors de l'audience de 2018 collège Pasteur Brunoy et Budé Yerres n'ont connus aucune évolution positive depuis. Seule la situation problématique l'an passé au collège Doisneau d'Itteville est débloquée suite à la livraison du gymnase prévue en avril.

En réponse, M. BERENGER informe qu'un référentiel pour la construction des 8 nouveaux collèges prévus dans le département a été établi en concertation avec de nombreux acteurs et annonce se renseigner pour savoir si un volet concernant les installations sportives a été prévu.

Mme CORBE explique que le CD91, face aux investissements dans les nouveaux collèges, fait le choix d'utiliser les installations sportives existantes et n'envisage aucune construction. M. BERENGER laisse entendre que compte tenu du contexte budgétaire, aucune commune de construira de nouvelles installations sportives.

Le SNEP-FSU 91 pointe la contradiction forte entre l'augmentation du nombre d'élèves (encore 1503 collégiens cette année !) et la construction de 8 collèges supplémentaires d'une part, et le fait d'utiliser uniquement des installations existantes, vieillissantes dans de nombreux cas, et parfois soumises à des changements de d'affectation nuisant aux possibilités de pratique sportive d'autre part. Dans ce contexte, le SNEP-FSU 91 pointe la nécessité d'agir pour optimiser réellement l'accès des collèges aux installations existantes.

Dans ce sens, Mme CORBE présente le projet du CD91 pour 2020 de revoir les conventions de location des installations sportives de manière à payer au plus près des créneaux effectivement utilisés par les collèges. Mme CORBE annonce également un entretien possiblement plus régulier des installations sportives dans les collèges suite à la mise en place d'équipes mobiles.

Le SNEP-FSU 91 renouvelle sa demande d'accéder aux documents détaillant la répartition des frais de location des installations sportives.

3. Dotation de fonctionnement aux collèges et dotation EPS de 12 euros par élève.

En réponse à l'information donnée par M. BERENGER en introduction, le SNEP-FSU 91 salue la mention de la dotation calculée pour l'EPS dans les documents préparatoires au budget adressés aux chefs d'établissement, et exprime une nouvelle fois son regret de la disparition de la ligne spécifique « crédit pédagogiques EPS ».

4. Subvention du CD91 aux sections sportives

Suite à la suppression des subventions destinées spécifiquement aux sections sportives scolaires, et à la mise en place de la nouvelle dotation en soutien aux projets d'établissement, le SNEP-FSU 91 demande un état des lieux du financement des sections sportives scolaires pour l'année 2018/2019.

Sur les retours qu'il a pu obtenir, le CD91 annonce qu'une partie des établissements avait utilisé la subvention projets d'établissement, mais qu'une majorité avait plutôt utilisé d'autres fonds. M. MAINDON souligne le besoin d'une nouvelle nomenclature budgétaire pour faire apparaître le financement des sections sportives. Le CD91 annonce qu'aucune difficulté de financement de section ne lui a été communiquée.

Le SNEP-FSU 91 renouvelle son inquiétude face à ces nouvelles modalités qui mettent chaque année les sections sportives en concurrence avec d'autres projets de l'établissement pour obtenir un financement. Le SNEP-FSU 91 souligne également que les éventuelles difficultés de financement peuvent intervenir après quelques années, à l'occasion d'un renouvellement de matériel ou de déplacements plus coûteux.

5. Dotation aux collèges pour les frais de transport vers les bassins nautiques.

Le SNEP-FSU salue une nouvelle fois le soutien accordé par le CD91 à la pratique de la natation en collège et renouvelle sa demande d'accéder aux documents détaillant la répartition des frais de transport vers les bassins nautiques. Nous regrettons que certains collèges (10%) ne puissent pas proposer l'enseignement de la natation.